

DEPARTEMENT
DE L'INDRE

SYTOM de la
Région de
Châteauroux

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 17 juin 2023

Convocation transmise
le : 9 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois - le samedi 17 juin 2023

Le Comité Syndical du SYTOM de Châteauroux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Châteauroux, sous la présidence de Monsieur Eric CHALMAIN son Président.

Nombre de Membres :

En exercice : 31
Présents : 16
Votants : 21

Etaient présents :

Éric CHALMAIN, Virginie ALAUME, Didier BARACHET, Eric BERGOUGNAN
Catherine DUPONT, Didier DUVERGNE, Delphine GENESTE, Michel GEORJON, Tony
IMBERT, Chantal MONJOINT, Jean-Pierre NANDILLON, Jean-Pierre PASCAUD, Patrice
PERRAT, Lionnel PERROT, Catherine RUET, Dominique TOURRES

Résultats du vote

Voix « pour » : 21
Voix « contre » : 0
« Abstentions » : 0

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Gil AVEROUS à Eric CHALMAIN
Patrice BOIRON à Patrice PERRAT
Francis DAILLY à Delphine GENESTE
Jean-Michel MOREAU à Jean-Pierre NANDILLON
Jean-Marc SCHMITT à Lionnel PERROT

Certifié exécutoire
Publiée ou notifiée le :
19 juin 2023

Etaient absents et excusés

Pierre CHARON
Claire DE TARLE
Nathalie DIOT
Thierry EUMONT-CAMUS
Alexandre FILLONNEAU
Annabelle LELONG
Valentin MATHEY
Gilles NEMPONT
François RULLAUD

Dossier n° 2023-006-005

Objet : Recrutement d'un emploi permanent

En vertu de l'article L.313-1 du code général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Lors de son comité syndical du 18 juin 2022, le SYTOM de la région de Châteauroux, face au constat d'une détérioration du geste de tri de l'utilisateur et compte-tenu du faible ratio d'effectifs affecté sur ces missions, a recruté, en contrat à durée déterminée, un ambassadeur de tri.

D'une durée initiale de 4 mois, le contrat à durée déterminée a été prolongé pour arriver à son terme le 30 juin 2023.

Ses missions consistent principalement à :

- ✓ Informer et sensibiliser les usagers, les professionnels et les différents partenaires à la réduction des déchets et aux consignes de tri ;
- ✓ Suivre les collectes des déchets et participer aux caractérisations ;
- ✓ Réaliser des enquêtes terrain.

Afin de définir la nécessité de rendre pérenne cet emploi, un bilan des missions a été réalisé : depuis juillet 2022 (jusqu'au 31 mai 2023), ce sont 710 (pour 2022) et 1 981 (pour 2023) foyers (sur un total de 45 900 à l'échelle du SYTOM) qui ont pu voir leur geste de tri corrigé.

De plus, lorsque la situation le nécessitait, des enlèvements spéciaux, au nombre de 130, ont été faits. Ces actions sur le terrain sont primordiales afin que les administrés acquièrent le bon geste de tri dans les meilleurs délais. Ainsi, avec un agent en capacité d'intervenir rapidement, le SYTOM de la région de Châteauroux renforce son action de sensibilisation.

De plus, l'agent a effectué de nombreux contrôles auprès des professionnels, des particuliers et ce, sur l'ensemble du champ géographique du Syndicat.

Enfin, la présence des deux animatrices est primordiale pour la gestion des manifestations mais aussi pour les visites du centre de tri qui font l'objet d'une forte demande. La gestion des groupes est ainsi facilitée.

Au regard de ces éléments contextuels, il est proposé la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet à compter du 29 juin 2023.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un agent appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques relevant de la catégorie hiérarchique C.

Il sera chargé des principales fonctions suivantes :

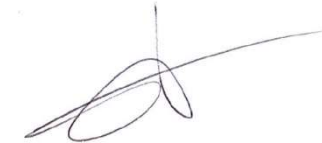
- ✓ Informer et sensibiliser les usagers, professionnels, partenaires, à la réduction des déchets et aux consignes de tri
 - Rencontres sur le terrain : en porte à porte, en pied d'immeubles, lors de réunions pour informer ou répondre à une problématique / une demande, tenue et animation de stands lors de marchés, événements communaux et communautaires
 - Participation à des animations auprès des publics scolaires, centres de loisirs, centres sociaux, EHPAD, campings, enseignes commerciales...
 - Participation à la formation de publics relais
 - Participation à l'élaboration des supports de communication/sensibilisation
- ✓ Suivi terrain et caractérisations

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné

Après délibération, le comité syndical approuve à l'unanimité :

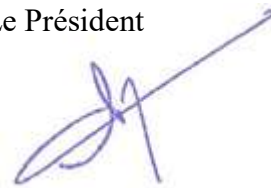
- De créer, à compter du 29 juin 2023, un emploi permanent d'ambassadeur du tri relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures ;
- De modifier le tableau des effectifs ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 012.

La Secrétaire de séance



Virginie ALAUME

Le Président



Eric CHALMAIN

Pour extrait conforme

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.